



La Prairie, c'est plus qu'une charmante municipalité de la Rive-Sud. C'est le chaleureux alliage du cachet d'hier et du dynamisme d'aujourd'hui. Son site patrimonial déclaré, son marché public, ses berges naturelles de la rivière Saint-Jacques, son parc de conservation et sa vivifiante proximité avec le fleuve Saint-Laurent sont le théâtre de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisirs.

Joindre les quelque 200 employés de La Prairie, c'est trouver une communauté tissée serrée qui fait chaque jour la différence dans la vie de 27 117 citoyens.

INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT

SERVICE DE L'URBANISME
(PERMANENT – TEMPS PLEIN)



Vos responsabilités

Vous verrez à ce que les dispositions des règlements municipaux, dont les règlements de construction, de zonage, de nuisances et de permis, soient observés.



Vos principaux défis

- Prise en charge de demandes de permis complexes dans une approche d'optimisation des processus de leur délivrance.
- Application rigoureuse des procédures relatives à l'inspection et à la production des dossiers d'infraction.



Sur votre plan de travail

- vous recevrez les demandes de permis de construction, en ferez l'analyse et émettrez des permis, conformément à la réglementation en vigueur ou aviserez le demandeur lorsque la demande est refusée, ainsi qu'assurerez le suivi auprès des divers services concernés;
- vous inspecterez, visiterez les immeubles ou toutes constructions ou parties de construction en cours d'édification, de modifications ou de réparations, de transport ou de démolition, ainsi que les constructions existantes et les terrains vacants, lorsque l'application du règlement de construction, de zonage, de nuisances et autres l'exige;
- vous effectuerez des inspections régulières visant à faire respecter les règlements de construction et de zonage de la Ville ainsi que le Code national du bâtiment, la Loi sur la protection du territoire agricole, etc.;
- vous recevrez et traiterez les demandes de coupes de bordures et de réfection de trottoir;
- vous recevrez et traiterez les diverses requêtes des citoyens en regard des règlements propres à l'urbanisme, dont notamment les règlements de zonage et de construction et en assurerez le suivi;
- vous émettrez des avis d'infraction et des constats dans les cas de violation de règlements municipaux de son secteur d'activité, aviserez par écrit le propriétaire et locataire, s'il y a lieu, et en aviserez votre supérieur. Pourrez être appelé à témoigner à la Cour municipale;
- vous proposerez des ententes avec les fautifs et donnerez des délais pour corriger l'infraction, en collaboration avec votre supérieur.
- vous complétez divers formulaires, des statistiques, des listes et d'autres documents à la demande de votre supérieur;
- vous recevrez les citoyens ou autres demandeurs au comptoir et communiquerez des informations générales ou spécifiques;
- vous calculerez les frais de permis, et tous les autres coûts relatifs au règlement sur la tarification en lien avec vos tâches;
- vous effectuerez l'encaissement et balancerez la caisse;
- vous effectuerez les tâches connexes en lien avec l'emploi.



Ce qui fait de La Prairie un employeur unique

- un esprit d'équipe remarquable
- des talents motivés et dynamiques
- la possibilité de faire du télétravail (en mode hybride)
- un horaire permettant la conciliation travail-famille
- des vendredis après-midis en congé
- un régime de retraite avantageux
- des assurances collectives
- plusieurs possibilités de se perfectionner
- une chance de s'épanouir et d'explorer différents horizons



Vous avez le bon bagage si vous :

- détenez un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques du bâtiment, d'aménagement et d'urbanisme ou l'équivalent. BAC en urbanisme (atout);
- possédez un minimum de 3 années d'expérience comme technicien ou dans un emploi similaire;
- maîtrisez les outils informatiques nécessaires à l'accomplissement des tâches tels que la suite Microsoft Office;
- connaissez les logiciels spécifiques au domaine de l'urbanisme (ex. PG System) (un atout);
- détenez un permis de conduire de la classe 5 valide.



Vous avez le profil que l'on recherche si vous :

- détenez un sens de l'organisation et de la gestion des priorités;
- êtes autonome;
- avez de l'aptitude pour le service à la clientèle;
- faites preuve de rigueur et avez un bon esprit d'équipe.



Votre salaire

Le salaire et les conditions de travail sont régis par la convention collective des salariés cols blancs de la Ville de La Prairie présentement en vigueur.

Le salaire horaire est de 35,46 \$ à 41,70 \$ selon expérience



Le défi vous tente? Vous êtes invité à nous envoyer votre curriculum vitae au plus tard le 2 mai 2025.

PAR COURRIEL : emploi@ville.laprairie.qc.ca

Prière de ne pas téléphoner. Seuls les candidats retenus pour le processus de sélection seront contactés.

La Ville de La Prairie applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les personnes autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Le genre masculin utilisé dans le présent avis inclut le genre féminin.

Affiché le 16 avril 2025